
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2006**

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN - Me Cécile BURDIN - MM. Cosme DAMÉ - Me Emma GAGNIERE - MM. Daniel GARNIER - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET - Laurent SUIFFET - Albert TOURT -

Présentation du projet du pont

Madame SOUCHE de la Société SGI Ingénierie et Monsieur Laurent LOUIS rappellent que le projet d'un pont avec béquille a été abandonné pour non-conformité avec la loi sur l'eau qui préconise qu'aucun élément ne soit implanté dans le lit de l'Arc.

Le pont sera construit d'une rive à l'autre. Ce nouvel ouvrage sera de type bipoutre légèrement galbé afin d'affiner l'ensemble et de privilégier l'aspect dynamique, avec une culée de chaque côté de l'ouvrage dont une au-delà de la voie sur berge. Côté route des Cruieux, en raison de l'étroitesse de la route, la courbe de sortie se situera au niveau de la culée.

Les trottoirs se trouvent au même niveau que la chaussée (intégrés au tablier), la séparation chaussée/trottoir sera matérialisée par des jardinières béton recouvert bois. La largeur de la chaussée roulante est de 5 mètres (6 mètres pour l'ancien projet). L'éclairage par projecteurs sera intégré au garde-corps, l'alimentation remontant vers le garde-corps par les montants verticaux. Côté vide des diodes lumineuses permettent de signaler le pont. Durant son installation la circulation sera réglementée sur la RD 902 et la rue de Lécheraine servira au montage et au lancement de l'ouvrage.

Statuts du SIVOM

L'arrêté du 29 mai 2006 du Préfet de la Région PACA - Préfet coordonnateur du Massif des Alpes, a autorisé la liaison des domaines skiables alpins de Val Cenis et Termignon, qui stipule, comme condition préalable, « le portage du projet par une structure intercommunale ayant compétence d'autorité organisatrice unique du domaine skiable ».

Actuellement il existe trois autorités organisatrices : le SIVOM de Val Cenis, les communes de Sollières-Sardières et Termignon.

Il avait, tout d'abord, été envisagé d'unifier la compétence au sein du SIVU d'Etudes du Mont Froid, mais pour des raisons de simplification, administrative et juridique, cette hypothèse a été abandonnée au profit d'une modification des statuts du SIVOM de Val Cenis.

Cette réorganisation implique une modification des statuts du SIVOM de Val Cenis, permettant aux communes de Sollières-Sardières et Termignon, d'adhérer uniquement à la compétence « autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables alpins ». Les autres compétences actuelles du syndicat (assainissement collectif et non collectif, centrale de réservation, office du tourisme) deviendraient des compétences optionnelles, déléguées par les communes de Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard.

De fait, le SIVOM deviendrait un syndicat à la carte : les règles concernant la représentation des communes et la contribution des membres seraient également modifiées pour intégrer cette évolution.

Par délibération, le Comité Syndical a approuvé, lors de sa séance du 11 octobre 2006, un projet de modification des statuts, qui est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Ce projet a été établi conformément aux Articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SIVOM de Val Cenis deviendra un syndicat à la carte, avec une compétence obligatoire (autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables alpins) et des compétences optionnelles (assainissement collectif, assainissement non collectif, centrale de réservation, office du tourisme),

Les communes de Termignon et Sollières-Sardières adhèrent au syndicat pour la compétence obligatoire ; les communes de Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard adhèrent au syndicat pour la compétence obligatoire et pour toutes les compétences optionnelles.

Le Conseil Municipal avec 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions approuve la modification des statuts du SIVOM de Val Cenis, et confirme la désignation des délégués actuels :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Pour l'ensemble des compétences :	
JORCIN Jean-Pierre	BOROT Cosme
DAMÉ Cosme	BURDIN Cécile
GARNIER Daniel	GAGNIERE Emma
Pour les compétences optionnelles uniquement :	
GAGNIERE Vincent	SUIFFET Laurent

Travaux d'eau potable Pré Novel

A ce jour, le réservoir est terminé et les réseaux d'eau ont été posés jusqu'à la chambre de vannes souterraine n° 2, conformément au marché initial.

A partir de cette chambre de vannes, plusieurs solutions sont envisageables pour amener les réseaux jusqu'au nouveau réservoir de Pré Novel :

- solution n° 1 (marché initial) : le tracé des réseaux suit le chemin communal, traverse les parcelles privées 370 et 371, la RN6 (en fonçage) et suit la piste existante sur les parcelles privées 603, 602, 600, 599, 596, pour arriver dans la parcelle communale 595 qui accueille le nouveau réservoir.

Montant prévisionnel des travaux : 126 045.68 € HT

- solution n° 2 (variante) : le tracé des réseaux remonte directement vers la RN6 à travers les parcelles privées 375, 374 et 373 puis traverse la RN6 (en tranchée) et remonte vers le nouveau réservoir en traversant la parcelle communale 1228.

Montant prévisionnel des travaux : 117 545.95 € HT

- solution n° 3 (variante) : le tracé des réseaux suit le chemin communal existant à l'aval de la RN6, fait un angle droit hydrauliquement déconseillé puis traverse la parcelle privée 373, la RN6 (en tranchée) et remonte vers le nouveau réservoir en traversant la parcelle communale 1228.

Montant prévisionnel des travaux : 126 345.95 € HT.

Avec l'autorisation du passage en tranchée plutôt qu'en fonçage, la solution n° 2 est devenue hydrauliquement et économiquement la meilleure, mais l'arrêté de servitude ne prévoit pas de traverser les parcelles 374 et 375. Des contacts ont été pris les propriétaires afin de leur demander l'autorisation de traverser leurs parcelles. S'ils donnent leur accord, cette solution sera retenue pour le tracé des réseaux d'eau.

Demande de subvention complémentaire à l'Agence de l'eau pour le schéma directeur d'eau potable

Les travaux de recherche de nouvelle ressource en eau potable à « Herbefin », évalués à 11 362.00 € HT bénéficient d'une subvention du Département de 20 % et peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau versée à la Commune par l'intermédiaire du Conseil Général.

Le conseil municipal sollicite cette aide financière de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir l'aide éventuelle que l'Agence apportera à cette opération.

Parvis de la chapelle du Sacré Cœur des Champs

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la chapelle du Sacré Cœur une consultation a été faite pour la réalisation d'un parvis en pavés pierre devant l'entrée. Le conseil municipal souhaite que de nouveaux devis soient établis pour la réalisation d'un parvis en galets.

Camping

Madame Muriel CLAPPIER, gérante, fait part de ses inquiétudes sur le fonctionnement du camping face aux charges de plus en plus lourdes, en particulier les nouvelles taxes d'assainissement, et à une fréquentation en baisse depuis plusieurs années (saisons de plus en plus courtes, aléas météorologiques). Ne pouvant augmenter ses tarifs pour rester concurrentielle, elle sollicite une baisse sur le montant du loyer. Afin d'étudier cette éventualité, le conseil municipal souhaite comparer l'évolution du loyer du camping, les loyers des campings des communes de Haute Maurienne, ainsi que l'évolution des tarifs sur les dernières années.

D'autre part, une note technique a été établie par l'Agence Touristique Départementale afin de poursuivre la démarche de réflexion sur le développement du camping. Ce projet propose, prioritairement :

- un agrandissement du bâtiment principal afin de permettre au bureau d'accueil d'être plus fonctionnel et de proposer un espace détente et de rencontre et de réhabiliter les espaces sanitaires (réaménagement intérieur complet, agrandissement, réhabilitation de la toiture voire a minima des équipements solaires thermiques)
- la réhabilitation du bâtiment sanitaire du fond du camping en salle d'accueil et d'animation, création d'une terrasse en bois à l'extérieur, possibilité de créer un barbecue collectif à proximité, sécurisation des cheminements.

Des projets moins prioritaires peuvent être étudiés :

- création d'une plateforme de service camping cars (vidange dans un endroit fonctionnel)

- aire de jeux
- bornes électriques
- volet paysager : implantation dans des endroits précis et pertinents de massifs-bosquets d'arbustes afin de délimiter un peu plus les emplacements, d'éviter certains vis-à-vis et d'améliorer l'esthétisme.

Pour ces différents projets des subventions peuvent être sollicitées au Conseil Général. Le conseil municipal valide ces priorités et souhaite poursuivre cette étude par la formalisation d'un cahier des charges permettant de lancer un appel à projet pour une mission d'architecte.

Mini golf

Madame Marie-Antoinette PESENTI, exploitante du mini-golf, sollicite une révision du loyer du terrain en raison des nuisances occasionnées par les travaux de la ZAC du Plan des Champs (bruit, poussière, accès piétonnier condamné, parking perturbé et résidus du chantier). Le chiffre d'affaire de l'été 2006 est en baisse de 22% par rapport à l'été 2005, une baisse du même ordre sera appliquée sur le loyer 2006.

Patinoire

Monsieur Pierre CASSOTTI souhaite renouveler le contrat de location pour la patinoire pour l'hiver prochain. Il aimerait que la fraise à neige soit remplacée par du matériel en meilleur état. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de patins, peintures 39 au 43, qui font défaut.

Poursuite de la restauration des tableaux de l'Eglise

Les retables latéraux du Rosaire et de St Antoine font actuellement l'objet d'une restauration subventionnée au titre de la programmation 2006 des Monuments Historiques.

L'Assomption de la Vierge et la Mort de St Joseph pourraient faire l'objet d'une deuxième opération lors de la programmation 2007. Dans ce cadre, la Commune peut bénéficier d'aides du Département de la Savoie à hauteur de 36 % et de l'Etat à hauteur de 15 % pour la restauration de ces objets.

Le Conseil Municipal demande l'inscription à la programmation 2007 pour la restauration des tableaux « L'Assomption de la Vierge » et « La Mort de St Joseph », et sollicite les subventions prévues à cet effet auprès du Département de la Savoie et de l'Etat.

Demande de subvention pour réfection de façade

Le conseil municipal examine la demande d'aide de Mademoiselle Sophie GAGNIERE pour la réfection de la façade du Relais du Col au Mont-Cenis. Afin de conserver une cohérence globale au programme de réhabilitation des façades, le conseil municipal décide de ne pas étendre le périmètre éligible qui concerne actuellement le bourg-centre.

Demande de subvention exceptionnelle «Association CILE»

L'Association Culture Internationale et Langues Etrangères a présenté une demande exceptionnelle d'aide pour l'année scolaire 2005/2006 afin d'équilibrer leur bilan

financier. Le Conseil Municipal décide de leur accorder une subvention exceptionnelle de 340 € (17 enfants et adolescents X 20 €).

Demande d'occupation du domaine public

Pour permettre l'accès au local à skis dans les meilleures conditions de sécurité possibles, l'Association les Edelweiss souhaite créer un escalier qui empiéterait en partie sur le domaine public. Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe, mais demande qu'une visite sur place ait lieu afin de déterminer l'emprise exacte sur le domaine public afin de ne pas occasionner de gêne pour la circulation.

Dépôt du permis de construire pour la garderie des P'tits Marrons

Le projet de création d'une issue de secours pour la Garderie « Les P'tits Marrons » nécessite la création d'un escalier extérieur soumis à déclaration de travaux. Le Conseil Municipal habilite le Maire à déposer la demande de déclaration de travaux pour la réalisation d'une issue de secours pour la Garderie «Les P'tits Marrons».

Questions diverses

- Budget du lotissement de Saint-Martin

Ce premier budget s'équilibre à 150 000 € en fonctionnement et en investissement,

- Chalet SUIFFET

A la suite de l'expertise, la somme de 161 206 € a été proposée pour l'estimation des dommages,

- Etude nationale des sites amiantifères

Une campagne de prélèvement a eu lieu en septembre afin d'estimer si des fibres d'amiante sont émises par le site du Pont de la Ramasse et transportées vers les habitations de la commune. Les résultats seront disponibles début 2007,

- Conteneurs semi-enterrés

Une réflexion doit être faite sur le choix du type de conteneurs (semi-enterrés ou bacs roulants) qui sera retenu dans les aménagements futurs. Les contraintes sont différentes en matière de ramassage mais également de travaux d'implantation.

- Route du Preoz

Elle a de nouveau subi une dégradation, il est nécessaire de la restaurer.

- Electricité rue des Jardins

Dans cette rue l'installation et l'orientation des nouvelles lanternes font apparaître quelques zones d'ombre. Avant la réception des travaux, une réorientation doit être envisagée.